



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture de la Drôme
Service de la coordination des politiques publiques
Bureau des Enquêtes Publiques
Secrétariat de la Commission départementale chargée
d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire
enquêteur du département de la Drôme**

Affaire suivie par : Brigitte ARNAUD
Tél. : 04 75 79 28 74

Courriel du BEP : pref-enquetes-publiques@drome.gouv.fr

DÉCISION EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2021

**LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DU
DÉPARTEMENT DE LA DRÔME AU TITRE DE L'ANNÉE 2022**

**La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude
aux fonctions de Commissaire enquêteur**

VU le code de l'Environnement, notamment ses articles L123-4 et R123-34 à D123-37, relatifs à la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur, et D123-38 à R123-43 relatifs à la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur ;

VU le code des Relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-3 à R133-13 relatifs au fonctionnement de la commission ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2019290-0015 du 17 octobre 2019 portant renouvellement de la commission départementale chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n°2019290-0015 du 17 octobre 2019 portant renouvellement de la commission départementale chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur de la Drôme ;

VU le décret du Président de la République du 30 mars 2021 nommant Monsieur Jean-Paul WYSS Président du tribunal administratif de GRENOBLE ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2021 modifiant l'arrêté préfectoral du 2 novembre 2020 qui modifie l'arrêté préfectoral n°2019290-0015 du 17 octobre 2019 portant renouvellement de la commission départementale chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral de délégation de signature ;

VU le procès-verbal de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur qui s'est réunie le 26 novembre 2021 à la préfecture de la Drôme ;

CONSIDÉRANT que la commission départementale a vérifié que les postulants remplissent les conditions requises et a procédé à l'audition des candidats à l'inscription ou à la réinscription sur la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur pour l'année civile 2022. Elle a procédé à la révision annuelle de la liste pour s'assurer notamment que les Commissaires enquêteurs inscrits remplissent toujours les conditions requises pour exercer leur mission en fonction notamment de leur compétence et de leur expérience, parmi les personnes qui manifestent un sens de l'intérêt général, un intérêt pour les préoccupations d'environnement, et témoignent de la capacité d'accomplir leur mission avec objectivité, impartialité et diligence ;

DÉCIDE

Article 1 : La liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur pour le département de la Drôme, au titre de l'année civile 2022, est arrêtée et annexée à la présente décision.

Article 2 : La liste départementale d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur pour l'année 2022 peut être consultée sur le site Internet des services de l'État en Drôme www.drome.gouv.fr, à la préfecture de la Drôme (Bureau des enquêtes publiques), ainsi qu'au greffe du tribunal administratif de GRENOBLE.

Article 3 : Les décisions de la commission départementale sont notifiées individuellement à chacun des postulants.

Article 4 : Conformément à l'article R123-41 du code de l'Environnement, les Commissaires enquêteurs ne peuvent être maintenus sur la liste d'aptitude plus de quatre ans sans présenter une nouvelle demande.

Les Commissaires enquêteurs sont inscrits sur la liste de leur département de résidence principale, ou de leur résidence administrative s'il s'agit d'un fonctionnaire ou d'un agent public en activité.

Les demandes d'inscription ou de réinscription sur la liste départementale d'aptitude arrêtée au titre de l'année civile 2023 devront être adressées avant le **jeudi 1^{er} septembre 2022**, par lettre recommandée avec avis de réception postal, à la préfecture de la Drôme, Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9.

Les demandes d'inscription ou de réinscription seront accompagnées de toutes pièces utiles, conformément à l'article D123-40 du code de l'Environnement.

La fiche de demande d'inscription sur la liste départementale d'aptitude au titre de l'année civile 2023 peut être consultée et téléchargée à partir du site Internet des services de l'État en Drôme www.drome.gouv.fr ; elle peut également être adressée par la préfecture de la Drôme au postulant, sur sa demande qu'il pourra formuler auprès du Bureau des enquêtes publiques.

Article 5 : Dès son inscription sur une liste d'aptitude et pendant tout le temps de son maintien sur celle-ci, le Commissaire enquêteur est tenu de suivre les formations organisées en vue de l'accomplissement de ses missions.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de GRENOBLE par courrier postal (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 GRENOBLE cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <https://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 7 : Le Président du tribunal administratif de GRENOBLE, Président de la commission départementale chargée de l'établissement de la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur de la Drôme, et la Secrétaire Générale de la préfecture de la Drôme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Drôme, dont une copie sera adressée aux membres de la commission départementale, à chacun des Commissaires enquêteurs inscrits sur la liste départementale d'aptitude établie pour l'année 2022. Une copie pour information sera également adressée aux Sous-préfets de DIE et de NYONS.

Fait à Valence, le 15 décembre 2021

Le Président de la Commission,
Président du tribunal administratif de GRENOBLE


Jean-Paul WYSS

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
ANNÉE 2022
(Code de l'environnement : article D123-38)

ooo

- Monsieur Alain ABISSET – Retraité de la Fonction Publique
- Monsieur André AUBANEL – Retraité d'entreprise agricole
 - Monsieur Thierry AWENENGO DALBERTO – Architecte, ingénieur, expert énergétique
 - Monsieur Gérard BARRIÈRE – Cadre EDF, retraité
 - Monsieur Alexandre BAYLET, Ingénieur Docteur en Chimie et Environnement, Chef de service au Laboratoire Départemental d'analyse 26
 - Monsieur Patrick BERGERET – Ingénieur conseil en environnement, retraité
 - Monsieur Jean BIZET – Responsable industriel, retraité
 - Madame Corinne BOURGERY – Ingénieur agronome urbaniste, conseil en environnement
 - Monsieur Bernard BRUN – Urbaniste territorial, retraité
 - Monsieur Maurice CARLÈS – Ingénieur INP Grenoble, retraité du CEA
 - Madame Christiane CLERC – Enseignante, retraitée
 - Monsieur Gérard CLERC - Ingénieur EDF, retraité
 - Monsieur Yves DEBOUVERIE – Ingénieur des Ponts, Eaux et Forêts, retraité
 - Madame Pascale DESMARAIS – Retraîtée de la Direction Générale des Finances Publiques
 - Monsieur Raymond FAQUIN – Retraité de la Fonction Publique
 - Monsieur Alain FAYOLLE – Urbaniste territorial, retraité
 - Monsieur Jacques FINETTI - Ingénieur diplômé École Nationale Supérieure de Chimie de Strasbourg, retraité
 - Madame Mireille GERMAIN - Retraîtée de la Fonction Publique
 - Madame Élodie GRASSOT – Agent de la Fonction Publique Territoriale en activité en mairie
 - Madame Dominique HANSBERGER – Architecte, Directrice Ingénieure principale, Fonction Publique Territoriale, retraitée
 - Monsieur Bernard MAMALET – Ingénieur, retraité
 - Madame Anna-Belle MARAND-DUCREUX – Géologue
 - Monsieur Gérard PAYET – Magistrat des juridictions financières, retraité

- Monsieur Jean-Léopold PONÇON – Fonction publique territoriale, retraité
- Madame Stéphanie RETOURNAY – Ingénieur des Techniques de l'Équipement Rural
- Monsieur Olivier RICHARD – Géologue, retraité
- Monsieur Régis RIOUFOL – Ingénieur des Ponts et Chaussées, retraité
- Monsieur Bruno RIVIER – Expert foncier
- Monsieur André ROCHE – Ingénieur des Travaux Publics de l'État, retraité
- Monsieur Christian ROMANEIX – Ingénieur agricole, retraité ; consultant eaux superficielles et milieux aquatiques
- Monsieur Pascal SUZZONI – Géologue
- Monsieur Joël TAGAND – Proviseur, retraité
- Monsieur Jean-Marie TARREY – Officier de Gendarmerie, retraité
- Monsieur Gérard THÉVENET – Ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'État, retraité
- Monsieur Alain VALADE – Cadre de l'Industrie, retraité
- Monsieur Manuel VAUCOULOUX – Ingénieur général du Génie rural, des Eaux et des Forêts, retraité
- Monsieur Jean-Luc VERNIER - Architecte Urbaniste, Ingénieur, Fonction Publique Territoriale, retraité
- Monsieur Henri VIGIER – Ingénieur agronome, retraité
- Monsieur Pascal ZINGRAFF – Sous-préfet, retraité